

# CONSEIL SUPERIEUR DES MESSAGERIES DE PRESSE

---

## Commission de suivi de la situation économique et financière des messageries

### AVIS

29 juin 2015

*La Commission de suivi de la situation économique et financière des messageries (ci-après « la Commission ») a été instituée par l'article 12 du règlement intérieur du CSMP pour assister le Conseil supérieur dans l'accomplissement des missions définies aux 10° et 11° de l'article 18-6 de la loi du 2 avril 1947 modifiée. Aux termes du 10° de cet article 18-6, le CSMP exerce le contrôle comptable des messageries de presse. Aux termes du 11° de ce même article, le CSMP dispose d'un droit d'opposition sur les décisions des messageries de presse susceptibles d'altérer le caractère coopératif du système collectif de distribution de la presse ou de compromettre son équilibre financier.*

*Dans ce cadre, la Commission a pris connaissance, au cours de ses séances des 11 mars, 18 mars et 10 juin 2015, des informations relatives à la situation des messageries : comptes de l'exercice 2014, exécution du budget sur les premiers mois de 2015 et perspectives pour la fin de l'exercice 2015 et le début de 2016.*

*A l'issue de cet examen, et après avoir auditionné d'une part les dirigeants de Presstalis et d'autre part les dirigeants des MLP, la Commission a adopté l'avis suivant.*

*De manière générale, la Commission constate la tenue des équilibres d'exploitation, malgré la forte baisse d'activité. Cela est largement dû aux efforts de réorganisation effectués. La Commission note également l'amélioration graduelle de la situation financière des messageries, qui reste cependant encore fragile.*

#### **1 – Situation de Presstalis**

*La Commission a pris connaissance des comptes sociaux de Presstalis et a constaté que la société avait clos son exercice 2014 sur un résultat d'exploitation positif de 26,3 M€ et une perte nette de [-42,7] M€, contre un résultat d'exploitation 2013 positif de 27,3 M€ et [-60,4] M€ de perte nette. Le résultat net 2014 intègre un résultat financier négatif de [-56,6] M€ dû à une dépréciation [-36,7] M€ sur titres de participation et à un mali de [-19,9] M€ lié à la fusion par transmission universelle de patrimoine de SPPS.*

*Au niveau du groupe, l'exercice 2014 se solde par un résultat d'exploitation de 0,3 M€ contre un résultat d'exploitation consolidé de 1,8 M€ en 2013. Le résultat net consolidé 2014 part du groupe reste négatif à [-46,9] M€ contre [-65,8] M€ en 2013 du fait des charges exceptionnelles liées aux plans sociaux. Ce résultat intègre également 7,9 M€ de résultat et plus-values de cession des activités cédées.*

*La Commission constate que les résultats 2014 sont impactés par les retards pris dans la mise en œuvre des restructurations prévues au schéma directeur du niveau 2.*

*Pour 2015, la Commission a noté que la direction de Presstalis prévoyait de clore l'exercice sur un résultat d'exploitation consolidé à l'équilibre, sur la base d'une légère baisse des ventes en montant fort par rapport à 2014. Cette prévision tient compte de la poursuite du plan de réduction des effectifs qui a été finalisé dans le cadre des négociations avec les organisations représentatives du personnel menées sous l'égide de M. Raymond Redding.*

---

Conseil supérieur des messageries de presse

Commission de suivi de la situation économique et financière des messageries

Avis du 29 juin 2015

Les éléments fournis par la direction de Presstalis sur l'exécution des quatre premiers mois de 2015 font apparaître un niveau d'activité et un résultat d'exploitation légèrement meilleurs que le budget. Cette performance, due à la bonne maîtrise des charges opérationnelles, a été réalisée dans un contexte de forte volatilité de l'activité mois après mois.

La Commission a pris connaissance des prévisions de trésorerie établies par les dirigeants, qui montrent une amélioration sur la période allant de fin 2014 à fin 2017 en intégrant les mesures prévues dans l'accord tripartite, les cessions d'actifs planifiées ainsi que l'obtention d'un financement par emprunt à hauteur de 50% de l'investissement prévu pour la mise en place du système informatique commun.

La Commission attire l'attention du Conseil supérieur sur le fait que la situation de Presstalis reste durablement fragile, avec des capitaux propres sociaux négatifs de [-223,9] M€ à fin 2014.

## **2 – Situation des MLP**

La Commission a pris connaissance des comptes sociaux des MLP et a constaté que la société avait clos son exercice sur un bénéfice d'exploitation de 2,5 M€, à comparer à un bénéfice de 0,5 M€ pour l'exercice 2013. La Commission note que la société attribue cette amélioration, dans un contexte de baisse de l'activité (baisse des ventes en montant fort de 19,1%), à l'impact du départ de publications à faible valeur ajoutée, à la maîtrise des charges variables et à des économies réalisées sur les coûts fixes. Après un résultat exceptionnel négatif de [-1,3] M€, dû à des coûts sociaux, la société a enregistré un bénéfice net de 2,5 M€ en 2014 contre une perte de [-9,9] M€ en 2013.

Les comptes consolidés font apparaître un bénéfice d'exploitation de 2,5 M€, à comparer à un déficit d'exploitation de [-2,4] M€ en 2013. Le résultat net consolidé 2014 part du groupe est positif de 2,0 M€, contre une perte de [-6,7] M€ en 2013.

Pour 2015, la Commission a noté que la direction des MLP prévoit d'enregistrer une progression des ventes en prix fort de 1%, un résultat d'exploitation à l'équilibre. Compte tenu des pertes attendues pour les filiales Agora, Forum et ADE, la direction des MLP prévoit une perte nette consolidée d'un montant limité. La Commission note que les prévisions intègrent des éléments de charges liés au système d'information à hauteur de 1,95 M€, et que la direction indique que ces prévisions seront actualisées en juillet, lorsque les études de cadrage concernant la mise en place du système d'information commun aux MLP, actuellement en cours, auront été menées à bien.

Les éléments fournis par la direction des MLP sur les résultats des quatre premiers mois de 2015 montrent une évolution du résultat d'exploitation et du résultat net meilleure que prévue. Cet écart est lié principalement à l'impact de la distribution du numéro de janvier de Charlie Hebdo. La Commission note que les pertes de la filiale ADE sont supérieures à ce qui était attendu.

La direction des MLP s'attend à une amélioration de sa situation de trésorerie grâce à l'amélioration des conditions d'exploitation et à l'affacturage d'une partie des créances sur les déposataires, ce qui permet de ne pas donner suite au projet de cession immobilière envisagé sur le site de Saint-Barthélemy d'Anjou. La Commission note cependant que les prévisions de trésorerie qui lui ont été présentées font état d'une évolution cumulée, avant financements, négative.

Les MLP prévoient un investissement maximum de 3,4 M€ dans le système informatique commun, dont la moitié doit être financée par recours à des ressources externes. Les dirigeants ont indiqué que le montant exact de cet investissement ne pourra être arrêté qu'en juillet, à l'issue des études de cadrage mentionnées ci-dessus. La Commission relève qu'aucun contrat n'a encore été conclu entre les MLP et CAPGEMINI.

Il a été indiqué à la Commission que les réflexions sur le plan stratégique à moyen-terme des MLP sont en cours et devraient aboutir également à la fin juillet 2015.

---

Conseil supérieur des messageries de presse

Commission de suivi de la situation économique et financière des messageries

Avis du 29 juin 2015

*La Commission attire l'attention du Conseil supérieur sur le fait que la situation des MLP reste fragile. L'opération de restructuration consistant à créer une société d'exploitation, approuvée par l'assemblée générale de la coopérative du 23 juin 2015, permettra de reconstituer les capitaux propres sociaux. En revanche, elle n'aura pas d'impact sur les capitaux propres consolidés qui sont négatifs de [-3,9] M€ à fin 2014.*

### **3 – Filière**

*La Commission constate que la consolidation du secteur a progressé mais que des efforts considérables restent à faire pour assurer un équilibre pérenne du système collectif de distribution de la presse dans un contexte de chute rapide du nombre d'exemplaires distribués. Elle rappelle en outre que, selon ce qui est prévu par la décision n° 2014-03 du CSMP relative au schéma directeur des rémunérations des diffuseurs de presse, la filière doit impérativement dégager des ressources pour assurer la hausse de la rémunération moyenne des acteurs du niveau 3, indispensable pour maintenir un réseau de vente performant.*

*En ce qui concerne la mise en œuvre du schéma directeur du niveau 2, la Commission relève avec satisfaction les avancées positives intervenues après l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 29 janvier 2015 qui a rejeté les recours en annulation contre la décision n° 2013-05 du CSMP. Elle renouvelle son souhait que l'objectif de réduire à 63 le nombre de titulaires d'un mandat de dépositaire, fixé par la décision n°2012-04 du CSMP, soit atteint dans un délai raisonnable.*

*La Commission salue les efforts réalisés par les messageries pour la mise en place du système informatique commun, dans le cadre de la Société commune pour les infrastructures de la distribution de la presse et en particulier le bon fonctionnement du comité de pilotage hebdomadaire. Elle rappelle l'importance stratégique pour la filière de la réussite de ce projet.*

*La Commission attire l'attention du Conseil supérieur sur la nécessité pour les messageries de poursuivre l'amélioration de leur capacité de génération de trésorerie afin de financer les investissements nécessaires. Elle encourage les messageries à rechercher activement des financements extérieurs, avec l'appui des pouvoirs publics.*

*Enfin, la Commission encourage les messageries à poursuivre leur réflexion sur l'adoption de plans stratégiques s'inscrivant dans les équilibres de la filière.*